**MUNICIPALITÉ SAINT-MÉDARD**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Médard, tenue le 10 décembre 2022 à 9h30

**Sont présents à cette séance**,
Madame Linda Gagnon, Mairesse
Monsieur Christian Bordeleau, conseiller # 1
Monsieur Michel Simard, conseiller # 2
Madame Raphaëlle Ouellet conseillère # 3
Monsieur Gilles Dubé, conseiller # 4
Monsieur Keven Ouellet, conseiller #5
Monsieur Rodolphe Thériault, conseiller # 6

Formant le quorum du conseil municipal sous la présidence de Madame la mairesse.

**Est également présente,**
Madame Guylaine Gagnon, directrice générale adj. et greffière/trésorière adj.

**RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Considérant l'article 157 du Code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent.

Tous les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Médard étant présents chacun a convenu de se tenir pour dûment convoqués de la présente session et renonce à l'avis de convocation et consentent de prendre en considération les sujets suivants :

**ORDRE DU JOUR**

1. **Ouverture de la séance extraordinaire et acceptation de l'ordre du jour**

2. **Journalier/chauffeur** (du 11 décembre 2022 au 31 mars 2023)

3. **Période de questions**

4. **Levée de l'assemblée**

**168-12-2022**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame Linda Gagnon, mairesse déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour

**il est proposé par** M**.** Gilles Dubé et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**169-12-2022**

**2. JOURNALIER-CHAUFFEUR** (du 11 décembre 2022 au 31 mars 2023)

**Attendu que** M. Sébastien Marquis a remis sa démission comme journalier – chauffeur pour la période hivernale;

**Attendu que** M. Yannick Savard avait fait parvenir son curriculum vitae et était intéressé par le poste pour 28 heures par semaine;

**En conséquence,** il est proposé par M. Keven Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les membres du conseil embauchent Monsieur Yannick Savard en tant que journalier/chauffeur pour la saison hiver 2022-2023 (du 11 décembre 2022 au 31 mars 2023) à 28 heures par semaine au taux de 30 $/heure. Aussi, qu'une période de probation de quatre (4) semaines sera attribuée à ce poste.

### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

**170-12-2022**

### 4. Levée de la séance extraordinaire

L'ordre du jour étant épuisé,

**En conséquence,** il est proposé par M. Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 9 heures trente-deux. (9 :32)

Je, Linda Gagnon, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

_____

Linda Gagnon, Mairesse

_____

Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe